



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations
Département des formations des cycles master et doctorat
DGESIP A1-3
DGESIP-D2022-007293
Affaire suivie par :
Juliette DUBOSCO
Tél : 01 55 55 15 26
Mél : juliette.dubosco@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Paris, le 26 JUL 2022

La ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche

à

Mesdames et messieurs les présidents d'université

Mesdames et messieurs les directeurs d'institut
supérieur du professorat et de l'éducation

s/c de mesdames et messieurs les recteurs d'académie

**Objet : contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) des fonctionnaires stagiaires personnels
enseignants et d'éducation**

Mesdames et messieurs les présidents,
Mesdames et messieurs les directeurs,

J'ai été saisie de la question de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) pour les fonctionnaires stagiaires qui seront formés par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) à compter de la rentrée prochaine.

Les décrets statutaires régissant les personnels enseignants et d'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ont été modifiés à l'automne 2021 afin de prévoir la nécessité à compter de la session des concours 2022 pour l'ensemble des lauréats des concours externes de détenir un master pour pouvoir être nommé en qualité d'enseignant ou de personnel d'éducation stagiaire.

De nouvelles modalités d'accueil et d'affectation des stagiaires ont donc été définies et ont vocation à s'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2022.

Ces derniers suivent une formation en raison de leur qualité de fonctionnaire stagiaire. Au regard de ce statut, ils ne peuvent être assimilés à des étudiants en formation initiale et ne sont donc pas assujettis à la CVEC.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter des éléments d'information complémentaires.

Je vous prie de croire, Mesdames et messieurs les présidents, Mesdames et messieurs les directeurs, en l'assurance de toute ma considération.

Anne-Sophie BARTHEZ
Directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle